

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Ha 704**
Résidentielle faible densité



USAGES	Habitation	unifamiliale	h1	●	●							
		bi et trifamiliale	h2	●(a)	●(a)							
		multifamiliale	h3									
		multifamiliale collective	h4									
		maison mobile	h5									
	Commerce	détail et services de proximité	c1									
		détail et serv. prof. et spéc.	c2									
		hébergement	c3	●(b)	●(b)							
		restauration	c4									
		diver. et act. récréotouristiques	c5									
		détail et de serv. contraignants	c6									
		débits d'essence	c7									
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8									
		gros, lourds et act. para-indust.	c9									
	Industrie	prestige	i1									
		légère	i2									
		lourde	i3									
		extractive	i4									
	Insit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1									
		institutionnel et administratif	p2									
		communautaire	p3									
		infrastructures et équipements	p4									
	Agricole	culture du sol	a1									
		agriculture, forest. et sylviculture	a2									
		élevage	a3									
élevage en réclusion		a4										
Aire nat.	conservation	n1										
	récréation ext.	n2			●							
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●	●							
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	4	4							
		latérale (m)	min.	3	4							
		latérales totales (m)	min.	6	8							
		arrière (m)	min.	3	4							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,3	7,3							
		hauteur (étages)	max.	2	2							
		hauteur (m)	max.	11	11							
		superficie de bâtiment au sol (m ²)	min.	53	53							
		superficie de plancher (m ²)	max.									
	RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	30	15							
		nombre de logement à l'hectare	max.									
		espace naturel (%)		10	10							
TERRAIN	largeur (m)	min.	50	50								
	profondeur (m)	min.										
	superficie (m ²)	min.	1500	3000								
DISCRÉT.	P.I.I.A.											
DSP. SFC			(1)(2)	(1)(2)	(2)							
			(3)(4)	(3)(4)	(3)							
			(5)	(6)								

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU	
Usage spécifiquement permis :	(b) gîte touristique
Usage spécifiquement exclu :	(a) trifamiliale

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(1) art. 35 - usage additionnel de service	
(2) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau	
(3) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale	
(4) art. 61 - marge de recul le long du parc linéaire Le P'tit Train du Nord	
(5) terrain partiellement desservi	
(6) terrain non desservi	

AMENDEMENTS	
25-03-2019	194-45-2019 (gîte touristique)